

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2015

RAPPORT SEMESTRIEL

30 JUIN 2015

Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à www.goodmanandcompany.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 21e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2015

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2015 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Goodman GP Ltd., en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note annexe 3 des états financiers intermédiaires non audités.

Le conseil d'administration du commandité a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité d'audit du conseil d'administration de Dundee Corporation. Il incombe au comité d'audit d'examiner les états financiers intermédiaires non audités et le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration du commandité, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et indépendants pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.

(signé)

LUCIE PRESOT
Chef des finances
Goodman GP Ltd.

Le 10 novembre 2015

Société en commandite de ressources CMP 2015

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2015 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement, ouvrant droit à un avantage fiscal, dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditives de sociétés de ressources qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur ou de production dans les secteurs pétrolier, gazier ou minier, ou certaines activités de production d'énergie qui peuvent occasionner des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu suffisant puissent se prévaloir de certains crédits d'impôt et des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditives donne généralement lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditives est réputé nul.

Risque

Les risques associés à la société en commandite sont décrits dans le prospectus et sont intégrés par renvoi dans ces notes.

Résultats¹

Pour la période comprise entre le 30 mars 2015, date de début des activités, et le 30 juin 2015², les parts de la société en commandite (les « parts ») ont enregistré un rendement négatif d'environ moins 14,1 %, selon la valeur liquidative. Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX a été de moins 1,7 %. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice. Le lecteur doit garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de l'indice.

La sous-performance de la société en commandite pour la période s'explique principalement par les frais d'émission liés au premier appel public à l'épargne visant les parts. Les primes versées pour les déductions et crédits d'impôt liés aux actions accréditives des entités détenues ont également eu un effet négatif sur le rendement de la société en commandite pour la période.

À la mi-mai 2015, la société en commandite avait mobilisé un total de 20,3 M\$, et l'investissement du gestionnaire pour la période s'est depuis élevé à environ 7 M\$. La société en commandite a prélevé 2 M\$ sur ces 7 M\$ pour investir dans TerraX Minerals Inc., société d'exploration aurifère, et dans Manitok Energy, petite société de mise en valeur pétrolière et gazière. Le gestionnaire a analysé plusieurs sociétés accréditives admissibles et estime qu'il réussira à investir, avant la fin de l'année, le reste des sommes dont il dispose dans un portefeuille diversifié de sociétés de grande qualité du secteur des ressources.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») sur la période. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

¹ Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

² Dans le présent document, sauf indication contraire, le terme « période » désigne la période comprise entre le 30 mars 2015, date d'établissement, et le 30 juin 2015.

Société en commandite de ressources CMP 2015

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Comparaison de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de dollars canadiens)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Produit brut, premier appel public à l'épargne	20,3 \$	20,3 \$
Frais d'émission	(1,6)	(1,6)
Revenus de placement	(1,1)	(1,1)
Frais et charges nets ^{a)}	(0,2)	(0,2)
Solde au 30 juin 2015	17,4 \$	17,4 \$

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le cadre du calcul de l'actif net selon les IFRS.

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 7,75 % du produit brut obtenu à la date de son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2015 ont été respectivement d'environ 1 168 000 \$ et d'environ 855 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2015, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 2,85 %.

Au 30 juin 2015, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 1 168 000 \$, ce qui correspond à 6,7 % de la valeur liquidative aux fins des opérations. Pour la période close le 30 juin 2015, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 6 000 \$.

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») ou aux sociétés affiliées à la société en commandite.

Commissions et commissions de courtage

Aucune commission de courtage n'a été versée pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs. Le gestionnaire agit également à titre de conseiller en valeurs responsable et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite. La société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 80 000 \$ pour la période.

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 36 000 \$ pour la période au titre des frais de services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période. Au 30 juin 2015, la société en commandite devait au gestionnaire environ 93 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom.

Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative aux fins des opérations par part à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de versement de la prime. La date de la prime de rendement correspond à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à un fonds commun de placement ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant.

Société en commandite de ressources CMP 2015

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2015, aucune prime de rendement n'était payée ou payable par la société en commandite.

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes et recommandations positives du comité d'examen indépendant » plus bas).

Souscription de titres

La société en commandite peut investir dans des placements de titres pour lesquels Valeurs mobilières Dundee Ltée (« DSL »), en tant que courtier en valeurs, a agi à titre de preneur ferme. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » plus bas).

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour superviser les activités de la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2015, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. Pour la période close le 30 juin 2015, la société en commandite a versé environ 4 000 \$ à titre de frais du CEI.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant DSL, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée, et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Société en commandite de ressources CMP 2015

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

*Actif net par part de la société en commandite*¹⁾

(établissement de la société en commandite le 30 mars 2015)

	30 juin 2015
Prix d'offre initial	1 000,00 \$
Frais d'émission	(77,50)
Actif net à l'ouverture de la période ¹⁾²⁾	922,50 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités :	
Revenu total	0,05 \$
Total des charges	(8,88)
Perte latente pour la période	(21,60)
Diminution totale de l'actif net liée aux activités ²⁾	(30,43 \$)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	(39,94 \$)
Actif net à la clôture de la période ¹⁾²⁾⁶⁾	859,22 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	17 419 \$
Nombre de parts en circulation	20 273
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	11,76 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	11,76 %*
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») ⁴⁾	—
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	—
Valeur liquidative par part ⁶⁾	859,22 \$

* Annualisé, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers intermédiaires non audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers intermédiaires non audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. La diminution de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2015 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Ce ratio peut varier en raison des fluctuations de la valeur liquidative moyenne et de la variation des charges payables par la société en commandite pour le deuxième semestre de l'exercice et différer de façon importante du dernier RFG de l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2015. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

30 juin 2015

RFG, compte non tenu des frais d'émission	2,01 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	1,79 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.

Société en commandite de ressources CMP 2015

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des IFRS. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements. Au 30 juin 2015, la société en commandite ne détenait aucun bon de souscription; la valeur liquidative aux fins des opérations est donc identique à la valeur liquidative selon les IFRS.

Frais de gestion

La société en commandite paie au gestionnaire des frais de gestion pour ses seuls services-conseils en gestion de portefeuille. Les frais de gestion sont calculés selon un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés mensuellement.

Société en commandite de ressources CMP 2015

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2015

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles sont disponibles en ligne à l'adresse www.goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Canada	33,2

Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Actions	33,2
Trésorerie	76,2
Autres éléments de passif net	(9,4)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Or et métaux précieux	20,7
Énergie	9,6
Énergie (autres) [^]	2,9

Tous les titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Trésorerie	76,2
TerraX Minerals Inc., à droit de vote restreint	10,2
Manitok Energy Inc., à droit de vote restreint	9,6
Integra Gold Corp., à droit de vote restreint	7,9
Denison Mines Corp., à droit de vote restreint	2,9
North Arrow Minerals Inc., à droit de vote restreint	1,4
Oban Mining Corporation, à droit de vote restreint	1,2

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 17 419 000 \$ au 30 juin 2015).

[^] La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est composée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

Société en commandite de ressources CMP 2015

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Société en commandite de ressources CMP 2015

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au
(en milliers de dollars canadiens,
sauf le nombre de parts et les montants par part)

30 juin
2015

Actif

Actif courant

Placements, à la juste valeur	5 778 \$
Trésorerie	13 278
	19 056

Passif

Passif courant

Emprunt (note 5)	1 168
Frais de gestion à payer	33
Frais d'émission à payer	396
Charge d'intérêts à payer (note 5)	3
Charges à payer	37
	1 637

Actif net – représentant l'avoir des commanditaires (note 7) **17 419 \$**

Avoir des commanditaires	18 702 \$
Déficit accumulé	(1 283)
	17 419 \$

Nombre de parts en circulation (note 7) **20 273**

Actif net par part (note 8) **859,22 \$**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2015

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Période close le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens, 2015
sauf les montants par part)

Revenu (perte)	
Revenus d'intérêts	1 \$
Autres variations de la juste valeur des placements :	
Variation nette de la moins-value latente des placements	(394)
	(393)

Charges (note 6)	
Frais de gestion	80
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	43
Honoraires d'audit	14
Frais d'information aux porteurs de parts	11
Droits de garde et frais bancaires	6
Charge d'intérêts (note 5)	6
Frais juridiques	2
	162

Diminution de l'actif net liée aux activités (555) \$

Diminution de l'actif net liée aux activités, par part (note 9) (30,43) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2015

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET REPRÉSENTANT L'AVOIR DES COMMANDITAIRES (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Avoir des commanditaires	Déficit accumulé	Total
Solde au 30 mars 2015	– \$	– \$	– \$
Produit de l'émission de parts	20 273	–	20 273
Diminution de l'actif net liée aux activités	–	(555)	(555)
Frais d'émission	(1 571)	–	(1 571)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	–	(728)	(728)
Solde au 30 juin 2015	18 702 \$	(1 283) \$	17 419 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2015

TABLEAU INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Période close le (en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2015
Activités d'exploitation :	
Diminution de l'actif net liée aux activités	(555) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Variation nette de la moins-value latente des placements	394
Achat de placements	(6 900)
Augmentation des charges à payer et des frais de gestion à payer	73
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(6 988)
Activités de financement :	
Produit brut de l'émission	20 273
Frais d'émission	(1 175)
Augmentation de l'emprunt	1 168
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	20 266
Flux de trésorerie de la période, montant net	13 278
Trésorerie à l'ouverture de la période	–
Trésorerie à la clôture de la période	13 278 \$
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :	
Intérêts reçus	1 \$
Intérêts versés	3 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2015

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2015

	Nombre d'actions	Coût† (en milliers)	Valeur comptable (en milliers)
ACTIONS (33,2 %)			
Énergie (9,6 %)			
Manitok Energy Inc., à droit de vote restreint*	2 105 264	2 000 \$	1 680 \$
		2 000	1 680
Énergie (autres) (2,9 %)			
Denison Mines Corp., à droit de vote restreint	560 000	700	504
		700	504
Or et métaux précieux (20,7 %)			
Integra Gold Corp., à droit de vote restreint*	4 546 000	1 500	1 382
North Arrow Minerals Inc., à droit de vote restreint*	526 400	500	245
Oban Mining Corporation, à droit de vote restreint*	2 000 000	200	209
TerraX Minerals Inc., à droit de vote restreint*	5 000 000	2 000	1 758
		4 200	3 594
COÛT ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (33,2 %)		6 900	5 778
COÛTS DE TRANSACTIONS (0,0 %) (note 3)		–	–
TOTAL – COÛT ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (33,2 %)		6 900 \$	5 778 \$

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité)

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2015 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. La société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement, ouvrant droit à un avantage fiscal, dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. La société en commandite a été constituée le 30 mars 2015 et les parts de société en commandite (les « parts ») ont été émises le 17 avril 2015. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 1 Adelaide Street East, Suite 2100, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Goodman GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions du contrat de société en commandite. La publication des présents états financiers intermédiaires a été approuvée par le conseil d'administration du commandité, le 10 novembre 2015.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Le gestionnaire a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, société de placement canadienne ouverte indépendante, inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « DC.A ».

c) Dates de présentation de l'information financière

L'état intermédiaire de la situation financière est arrêté au 30 juin 2015. L'état intermédiaire du résultat global, l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant l'avoir des commanditaires et le tableau intermédiaire des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 30 mars 2015, date d'établissement, et le 30 juin 2015. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

Ces états financiers intermédiaires présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations (la « valeur liquidative ») par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

b) Instruments financiers

La société en commandite comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorés des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. La société en commandite classe ses placements comme étant des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Certains des placements de la société en commandite ont été classés en tant qu'instruments financiers à la JVRN, car ils répondent aux critères permettant de les désigner comme détenus à des fins de transaction (« DFT »). La société en commandite a choisi de désigner comme actifs financiers désignés à la JVRN (« actifs désignés à la JVRN ») les autres placements ne répondant pas aux critères permettant leur classement en tant que DFT.

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

c) **Actions accréditives**

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est incluse dans les capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » de l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant l'avoir des commanditaires.

d) **Autres éléments d'actifs et de passifs**

La trésorerie est un instrument financier classé dans les prêts et créances et comptabilisé au coût amorti. De la même manière, l'emprunt, les frais de gestion à payer, les frais d'émission à payer, les charges d'intérêts à payer et les charges à payer sont considérés comme des instruments financiers désignés comme étant d'autres passifs financiers et comptabilisés au coût amorti. Le coût amorti de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

e) **Opérations de placement**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre, compte non tenu des coûts de transactions.

f) **Coûts de transactions**

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Les coûts de transactions relatifs aux instruments évalués à la JVRN sont comptabilisés à mesure.

g) **Comptabilisation/décomptabilisation du revenu**

Les actifs et passifs financiers de la société en commandite sont désignés comme étant à la JVRN à la date de l'opération, qui est la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter l'instrument. À partir de cette date, tout gain ou perte découlant des variations de la juste valeur de ces actifs et passifs est comptabilisé dans l'état intermédiaire du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie qui y sont attachés expirent ou si l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages découlant de sa possession ont été transférés à une autre entité. La société en commandite décomptabilise les actifs financiers lorsqu'elle s'est acquittée de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes sont inscrits à la date ex-dividende.

h) **Conversion de devises**

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et autres passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change latents sur les placements sont inscrits au poste « Variation nette de la moins-value latente des placements » de l'état intermédiaire du résultat global.

i) **Diminution de l'actif net liée aux activités, par part**

Le poste « Diminution de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état intermédiaire du résultat global et correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période. Voir la note 9 pour obtenir le calcul de la diminution de l'actif net liée aux activités, par part.

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

j) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % de son revenu net ou de sa perte nette pour l'exercice sont attribués aux commanditaires à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

k) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers intermédiaires peuvent être des montants arrondis à zéro.

l) Normes comptables publiées mais non encore adoptées

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette version, qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation liée à la perte prévue et une méthode profondément modifiée de la comptabilité de couverture. La nouvelle méthode de classement des actifs financiers, fondée sur des principes, dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Ce modèle se traduit par l'application à tous les instruments financiers d'un modèle unique de dépréciation qui exigera une comptabilisation plus rapide des pertes de créances prévues. En outre, le risque de crédit propre à une entité est désormais pris en compte dans l'évaluation des passifs à la juste valeur, de sorte que les profits découlant de la dégradation du risque de crédit propre à l'entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption par anticipation est permise. La société en commandite n'a pas encore évalué l'incidence totale qu'IFRS 9 aura sur ses états financiers, ni décidé si cette norme sera adoptée par anticipation.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires.

a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

La société en commandite doit poser un jugement important pour déterminer si un instrument financier ne répondant pas aux critères permettant de le classer comme détenu à des fins de transaction peut être classé dans les actifs désignés à la JVRN. Pour classer un instrument financier dans les actifs désignés à la JVRN, la société en commandite doit évaluer s'il fait partie d'un groupe d'instruments financiers qui est géré conformément à une stratégie de placement établie et dont le rendement est évalué à la juste valeur.

b) Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses critiques fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers intermédiaires. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation comprennent l'application d'une décote d'illiquidité aux prix cotés sur les marchés, l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

5. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 7,75 % du produit brut obtenu à la date de son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2015 ont été

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

respectivement d'environ 1 168 000 \$ et d'environ 855 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2015, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 2,85 %.

Au 30 juin 2015, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 1 168 000 \$, ce qui correspond approximativement à 6,7 % de l'actif net. Pour la période close le 30 juin 2015, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 6 000 \$.

6. Charges et opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, y compris le personnel clé, qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs. Le gestionnaire agit également à titre de conseiller en valeurs responsable et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,0 %, plus les taxes, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 80 000 \$ pour la période close le 30 juin 2015.

b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative sur 1 120 \$ par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de versement de la prime. La date de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré selon une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée et iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2015, aucune prime de rendement n'était payée ou payable par la société en commandite.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2015, la société en commandite devait au gestionnaire environ 93 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom.

En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 36 000 \$ pour la période au titre des frais de services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

d) Commissions de courtage

Aucune commission de courtage n'a été versée pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

e) Placements privés

La société en commandite investit dans des actions accréditatives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »). Les commissions ou les commissions d'intermédiaire sur les actions accréditatives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, DSL et les autres placeurs pour

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

compte peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditatives à la société en commandite.

f) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour superviser les activités de la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2015, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. Pour la période close le 30 juin 2015, la société en commandite a versé environ 4 000 \$ à titre de frais du CEI. Ces frais sont inscrits au poste « Frais d'information aux porteurs de parts » de l'état intermédiaire du résultat global.

7. Avoir des commanditaires

L'avoir des commanditaires correspond à l'actif net de la société en commandite; il est composé des parts émises et du déficit accumulé. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2017, son actif à un fonds commun de placement en échange d'actions rachetables de ce dernier.

Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement au fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions dudit fonds.

Toutes les parts sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les instruments financiers qui comportent une obligation contractuelle obligeant l'émetteur à verser une quote-part de son actif net à la liquidation seulement doivent être classés dans les capitaux propres s'ils répondent à certains critères. Les parts de la société en commandite sont classées dans les capitaux propres puisqu'elles répondent à ces critères.

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

Nombre de parts en circulation	30 juin 2015
Ouverture de la période	–
Souscriptions	20 273
Clôture de la période	20 273

8. Rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part.

	30 juin 2015
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	859,22 \$
Actif net selon les IFRS, par part	859,22 \$

9. Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

La diminution de l'actif net liée aux activités par part s'établit comme suit pour la période close le 30 juin 2015 :

	30 juin 2015
Diminution de l'actif net liée aux activités (en milliers)	(555) \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	18 238
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part	(30,43) \$

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

10. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres (bons de souscription compris), ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires.

Au 30 juin 2015, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*. Cependant, dans de tels cas, les titres ou les autres actifs déposés auprès de cette société peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit la majorité de ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

Les passifs financiers figurant dans l'état de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable au montant emprunté dans le cadre de la facilité de crédit conclue par la société en commandite. Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2015.

	30 juin 2015 (en milliers)
Emprunt (note 5)	1 168 \$
Total	1 168 \$

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 12 000 \$.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Au 30 juin 2015, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base, le cas échéant. Au 30 juin 2015, environ 5 778 000 \$ de l'actif net de la société en commandite étaient exposés à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 289 000 \$.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau qui suit résume le risque de concentration de la société en commandite.

Pourcentage de l'actif net (%)	30 juin 2015
ACTIONS	33,2
Énergie	9,6
Énergie (autres)	2,9
Or et métaux précieux	20,7

11. Hiérarchie des évaluations de la juste valeur

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées activement négociées et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs similaires. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent des titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent les obligations de société de la catégorie investissement, les bons de souscription non négociés sur un marché actif et certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente, pour lesquels les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Société en commandite de ressources CMP 2015

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations de la juste valeur pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2015.

30 juin 2015				
(en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	504 \$	5 274 \$	– \$	5 778 \$
Total des instruments financiers	504 \$	5 274 \$	– \$	5 778 \$

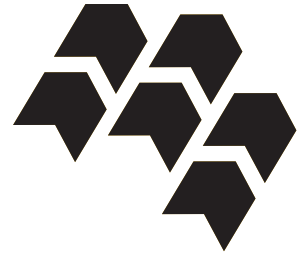
Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers de la société en commandite, par catégorie. La totalité des passifs financiers de la société en commandite était comptabilisée au coût amorti.

30 juin 2015				
Actifs financiers (en milliers)	Actifs désignés à la JVRN	DFT	Prêts et créances	Total
Placements, à la juste valeur	5 778 \$	– \$	– \$	5 778 \$
Trésorerie	–	–	13 278	13 278
Total	5 778 \$	– \$	13 278 \$	19 056 \$

Le tableau qui suit présente les pertes nettes sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour la période close le 30 juin 2015 :

Actifs financiers à la JVRN (en milliers)	30 juin 2015
DFT	– \$
Actifs désignés à la JVRN	(394)
Total	(394) \$



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE
RESSOURCES CMP 2015

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT DES REGISTRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, AVENUE UNIVERSITY
TOUR NORD, 9^E ÉTAGE
TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1

800.564.6253

GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2100
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

www.goodmanandcompany.com